

**Réponse de M. Le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Éric SERVEL déposée le 12 décembre 2011 relative à l'augmentation de la subvention à l'association 1 Toit 2 Générations**

Lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2010, vous aviez déjà posé la question de l'aide financière apportée par la ville à l'opération "1 Toit 2 Générations" gérée par l'association Coup de Pouce.

Comme il vous avait alors été répondu, ce projet est en adéquation avec les objectifs de la Ville pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

C'est pourquoi, malgré une demande de subvention tardive présentée au titre de l'année 2011, la Ville avait accepté d'étudier cette demande et finalement octroyé à l'association une subvention de 300 euros par délibération du 30 septembre 2011.

L'association Coup de Pouce a de nouveau déposé un dossier de demande de subvention pour l'année 2012. L'analyse de ce dossier permet d'ores et déjà de rectifier certains éléments que vous évoquez dans votre question ; en effet, cette association, domiciliée à Chambéry, dispose d'un budget prévisionnel de 45 500 euros pour 2012 et non de 468 000 euros comme vous l'indiquez.

S'agissant de la subvention qui sera éventuellement octroyée par la Ville d'Annecy le Vieux, celle-ci sera étudiée par la Commission compétente, comme tous les dossiers de demande de subventions, avant d'être présentée au Conseil Municipal.

Néanmoins, pour votre information, l'association Coup de Pouce a sollicité pour 2012 une subvention d'un montant de 1000 euros, et non de 2000 euros.

Il convient par ailleurs de préciser qu'outre un soutien financier, la Ville veille à assurer une information régulière de cette action auprès des ancileviens, par la mise à disposition de brochures dans les services à la population et par l'intermédiaire du Service d'Entraide aux Ancileviens.